



VILLAGES DE CARACTÈRE  
D'ARDECHE



# L'ATHOG'LIEN





# L'édito du Maire

Chaque année, les vacances d'été sont attendues avec impatience. C'est traditionnellement un temps de retrouvailles, de repos et de transition. Pour Thueyts, cela signifie la reprise des activités collectives, qui sont l'âme de notre commune.

Un programme d'animation particulièrement étoffé s'est déroulé tout au long de cette saison : feux d'artifice, fête votive ont attiré un nombre très important de spectateurs, sans oublier les « Mardis en fêtes » organisés par l'association des commerçants.

Avec « les Vendredis du Château », la médiathèque a proposé des spectacles de qualité et de styles différents afin de satisfaire les goûts de tous. A cela se sont ajoutées des manifestations sportives ou ludiques organisées par différentes associations Athogiennes.

Nos sites naturels de baignade ou de randonnée tout comme les rues et places de notre village ont connu une affluence particulièrement importante et l'on ne peut que s'en réjouir. Si la météo a été favorable, les périodes de canicule et de sécheresse exceptionnelle ont nécessité une vigilance de tous les instants pour les employés municipaux afin que tout un chacun puisse bénéficier d'une eau de qualité et en quantité suffisante. Qu'ils en soient remerciés.

Avec les difficultés économiques et le coût des énergies, nous avons de nouveaux challenges à relever. Nous saurons y faire face tous ensemble.

La municipalité a invité les représentants de l'État, les élus nationaux et locaux et la population Athogienne pour une visite de l'aire multimodale et du complexe périscolaire. Le moment convivial qui a suivi cette visite nous a permis de nous rencontrer et de pouvoir échanger en direct.

Avec la fin des vacances beaucoup de nos résidents nous ont quitté pour retrouver leur quotidien. Nos plus jeunes sont retournés vers leurs études et dans les cours de nos écoles retentissent les cris des élèves. La vie associative a repris. Les nombreuses activités proposées offrent à toutes et à tous de faire un large choix et permettent de renouer des liens qui avaient été suspendus.

Notre village est vivant et dynamique grâce à la volonté et à l'action de chacune et chacun, nous en sommes heureux et devons en être fiers.



*Pierre Chapuis*



# Les travaux



## *Le départ d'Alain...*

Le 1er Juillet sonnait pour Alain Rouvier l'heure de la retraite. Nommé en 1981, Alain a mis ses compétences au service de la municipalité et des habitants de la commune pendant 41 ans.

Début Août, il a reçu des mains de Pierre CHAPUIS, les médailles d'honneur régionales d'argent, de vermeil et d'or pour, respectivement, 20, 30 et 35 ans d'ancienneté au sein de la collectivité. Nous lui souhaitons une très bonne retraite !

## *Le service de l'eau et de l'assainissement...*

Durant tout l'été, les agents du service technique ont réalisé plusieurs raccordements au réseau d'eau et d'assainissement.

En cette période de sécheresse, il a fallu veiller à ce que chaque habitation soit suffisamment alimentée en eau potable.

Pendant une semaine, en raison d'un débit trop faible des sources de Luzet, le réservoir a dû être alimenté par le pompage de la Grand-Font.

Les niveaux du forage de l'Hubac ont quant à eux atteint leur niveau minimum. Habituellement les eaux atteignent un niveau de 11 mètres, à ce jour, le niveau est aux environs de 4 mètres. Perte du niveau d'eau à la Grand-Font de près de 30 cm.



## *L'ancien garage du presbytère a fait peau neuve...*



Les menuiseries ont été changées. Après la pose des sanitaires, une dalle de réagrège a été coulée afin d'y poser un parquet flottant. Après l'isolation et les travaux de placo-plâtre et peinture, ce local deviendra dans les mois à venir un cabinet infirmier.

## *Sitôt posées... sitôt volées...*

Pour la seconde fois, la chaîne qui délimite le parking en terre du parc du Château de Blou et celle qui maintient les conteneurs poubelles dans l'abri bois ont été volées...

La chaîne de fermeture du parking a donc été remplacée par une barrière en fer... Affaire à suivre...



## *Les travaux courants...*

Le service technique est en charge des bâtiments, de la voirie, des espaces verts et des interventions techniques de tout ordre au sein de la commune : les agents œuvrent chaque jour pour améliorer le cadre de vie des Athogiens. Ils sont chargés de la maintenance et de l'entretien du patrimoine communal, c'est-à-dire des bâtiments communaux dont la commune est "propriétaire" : mairie, école, complexe périscolaire, médiathèque...



Ils sont également chargés de l'entretien et la réparation de la voirie communale : régulièrement, un apport de goudron est fait dans les trous existants de la chaussée. Ils s'occupent encore de la création et de l'entretien des espaces verts, du fleurissement du village mais également du débroussaillage des bords des voies communales et des chemins de randonnées afin que chacun puisse s'y déplacer sans risque.

Ils assurent aussi le transport des matériels et barrières pour les services de la commune ou pour les associations, lors de manifestations ou d'animations culturelles, sportives et festives...

En bref, ils travaillent chaque jour à améliorer le cadre de vie et l'attractivité de notre commune!



### *Le cimetière...*

Les services techniques assurent l'entretien des allées du cimetière. La météo du début d'année a favorisé une repousse rapide des végétaux et par manque de temps ils n'ont pas toujours pu effectuer les désherbage en temps et en heure.

A ce jour, l'entretien des allées est fait régulièrement, mais il est rappelé que les obligations d'entretien des tombes sont à la charge du titulaire de la concession ou de ses héritiers. En effet, si une concession est considérée comme abandonnée, (si elle n'est jamais nettoyée ou en très mauvais état), la mairie peut lancer une démarche administrative. Elle contacte le titulaire ou les héritiers afin de leur rappeler leurs obligations et les inciter à entretenir la tombe. Si malgré plusieurs rappels, les ayants-droit n'agissent pas, la mairie peut lancer une procédure de reprise de la concession si certaines conditions sont réunies.



### *L'aire multimodale et l'ensemble scolaire inaugurés...*

En présence de M. LEVERINO, Sous-préfet, de Mme VENTALON, Sénatrice, de M. BRUN, Député, de M. DALVERNY et Mme ROCHE, Conseillers départementaux et M. D'IMPERIO Président de la CDC, Pierre CHAPUIS, Maire de Thueyts, accompagné des élus a eu le plaisir de procéder à une double inauguration. Étaient également invités les maires de la communauté de communes, membres du SIVU de l'école du Val d'Ardèche et toute la population Athogienne.



Dans un premier temps, le ruban a été coupé à l'aire multimodale. Cet espace qui associe et connecte plusieurs modes de transport permettant le stationnement de trois cars, le co-voiturage et le stationnement des vélos, est situé à l'entrée du village au bord de la N102.

Dans un second temps, la visite du complexe périscolaire "Les Péquelous" regroupant la cantine et la garderie, a permis à tous de découvrir ce nouveau lieu d'accueil des enfants scolarisés dans les deux écoles de la commune. Ces locaux assurent maintenant l'accueil des enfants dans d'excellentes conditions. Les différentes personnalités ont tenu à souligner la présence du conseil municipal des jeunes, toujours impliqué dans la vie communale. Un verre de l'amitié a été partagé à l'issue de la cérémonie.

## ...ainsi que la "Fresque du Paradis"

Réalisée au printemps dernier par les 14 élèves de l'atelier de peinture et arts plastiques "Shanti art", encadrés par Béatrice Jusrendot, une fresque vive et colorée égaye désormais le mur extérieur du cimetière à proximité de la caserne des pompiers a été inaugurée en présence des élèves, des parents et des élus.

Nelly, une élève, a expliqué le processus de travail pour arriver à ce magnifique résultat : le thème du Paradis, un travail individuel sur ses idées puis les dessins regroupés, assemblés pour former un tout cohérent, harmoniser les couleurs...

Le maire a souligné être enchanté par cette réalisation et par l'importance du travail intergénérationnel de ce projet. La visite s'est poursuivie aux salles voutées avec l'exposition des travaux individuels des élèves, la présentation maquette de la fresque, et les travaux réalisés tout au long de l'année pendant les cours donnés par Béatrice les mercredi et jeudi.



## Le local des jeunes



Cet été, un local pour les jeunes a ouvert ses portes à la « Maison des associations ». La municipalité, toujours à l'écoute des jeunes, a répondu à leur besoin de disposer d'un lieu de rassemblement, de détente et de convivialité. L'espace ainsi mis à disposition a fait l'objet d'une convention d'occupation du local avec l'association des jeunes qui en dispose dans le respect d'un règlement intérieur établi par le Maire.

## Achat d'un terrain "impasse du Tramontel"

Le conseil municipal a considéré qu'il était opportun pour la commune d'acquérir un terrain "impasse du Tramontel" (parcelle AC 139), située en zone urbaine (UB) du plan local d'urbanisme intercommunal en vue d'éventuels aménagements publics futurs.

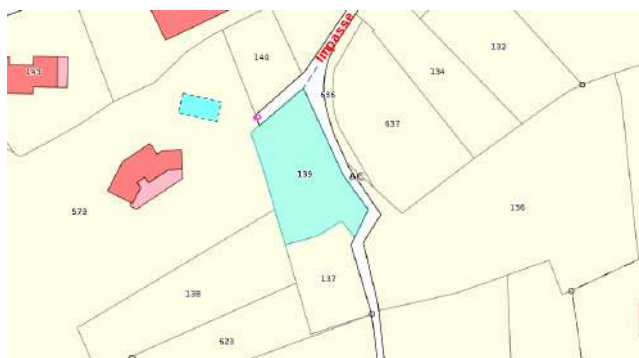
## Subventions exceptionnelles versées aux associations



Pour la deuxième année, la municipalité souhaite encourager les associations qui proposent plusieurs animations durant l'année. Ainsi il a été voté à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400€ à l'Association des Artisans et Commerçants Athogiens pour les huit "Mardis en Fêtes" proposés cet été, et d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association "La Boule de la Gravenne" pour ses nombreuses animations et initiations au jeu de longue.

Ces associations ayant organisé des manifestations publiques contribuant à l'animation du village.

De plus afin de contribuer à l'organisation de la course du 4 juin 2022, qui constitue un événement sportif important pour la commune en termes de retombées économiques et de rayonnement, il a été attribué, en plus de la mise à disposition du personnel communal d'une subvention d'un montant de 3 000 € au bénéfice de l'association « Trail de la Chaussée des Géants ».





## Passage handicapé et passage piétons

La sortie du passage piéton existant, situé face à la Condamine, a été aménagée pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

## Révision des tarifs de location des salles communales

Considérant l'ancienneté des tarifs de location en vigueur et l'augmentation des coûts liés à l'entretien, à l'éclairage et au chauffage des salles communales offertes à la location; le conseil municipal a modifié les tarifs. Pour toute location il sera demandé 2 chèques de caution : 1 pour les dégradations éventuelles, 1 au cas où la salle ne serait pas rendue dans son état de propreté initial. Les associations Athogiennes bénéficient de 2 mises à disposition de salles gratuites par an.

Salle polyvalente - 1 week-end 300€

Salle polyvalente - Journée/soirée en semaine 100€

Salle polyvalente (Tarifs associations hors Thueyts) 100€ pour 1 séance/par semaine

150€ pour 2 séances/ par semaine

Bar extérieur (y compris 5 tables et 10 bancs) 100€

Salle de la Vesprade 350€

Vaisselle pour 50 personnes\* 60€ (gratuit pour les associations)

Lot d'une table et deux bancs\* 10€ (gratuit pour les associations) \*Seulement en cas de location d'une salle

## Le Conseil Municipal des Jeunes



Des membres du Conseil Municipal des Jeunes, entourés M. Leverino, Sous-préfet, de Mme Ventalon, sénatrice, de M. Brun député

Les jeunes du conseil municipal des jeunes (CMJ) étaient présents aux inaugurations, vivant ainsi l'aboutissement de projets menés par la municipalité. Les jeunes ont été intégrés dans les projets, ils ont pu ainsi en voir la finalité.

Les jeunes réfléchissent aux actions qu'ils souhaitent mener pour cette fin d'année.

Pour eux c'est une évidence de donner de leur temps pour une action caritative. Ils seront donc présent pour l'opération Brioches" au profit de l'ADAPEI.

Le 11 novembre, hommage à tous les "morts pour la France" des conflits anciens ou actuels, pour les jeunes conseillers il s'agit là encore de pérenniser le devoir de mémoire.

Le CMJ permet aux jeunes de participer activement à la vie de la commune en leur donnant la possibilité d'agir en proposant, préparant et réalisant des projets concrets. Ils ont pointé du doigt l'absence de structures sportives pouvant répondre à leur besoin. Le Maire a entendu leur demande et souhaite y répondre au mieux. Aidés des élus, les jeunes du CMJ vont monter le projet qui sera présenté au Maire et aux élus pour validation.

## Centre communal d'action sociale

Ayant été privés de spectacle de Noël ces deux dernières années pour raison sanitaire, les enfants des écoles de la commune ont eu le plaisir d'assister le 30 juin au spectacle "Qui, Que, Quoi" présenté par la compagnie "Carton Jaune".

Deux cousines se retrouvent dans leur jardin pour y passer le mercredi après-midi et parlent à cœur ouvert de tout ce qui les chatouille, le tout accompagné de chansons tournées à l'orgue de barbarie. Après avoir bien rigolé, les enfants ont partagé un goûter offert par le CCAS.

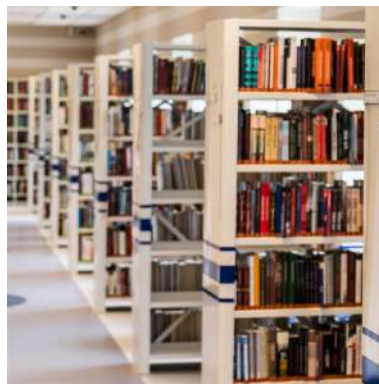
Cette année encore, le CCAS reconduit l'opération brioches au profit de l'ADAPEI07. Les fonds collectés permettent d'améliorer les conditions de vies des personnes handicapées.

Les membres du CCAS vont se réunir en octobre pour organiser les festivités de Noël : le repas, les colis pour les aînés et le spectacle de Noël pour les enfants



# Les projets en cours

## LE DEMENAGEMENT DE LA MEDIATHÈQUE



Pourquoi le déménagement? On ne peut répondre à cette question qu'en rappelant les objectifs du service public qu'est la médiathèque.

### *Tout d'abord, que sera la bibliothèque de demain ?*

Toutes les études, toutes les analyses le montrent : les bibliothèques ne sont plus des lieux où l'on vient seulement chercher des livres pour rentrer chez soi les lire. Les bibliothèques doivent évoluer vers :

- Un accueil de toutes les tranches d'âge, dès la petite enfance
- Un accueil diversifié, sous formes d'animations, ateliers, rencontres, échanges
- Un accueil continu sur l'année, adapté aux usagers athogiens et aux usagers temporaires
- Un accueil adapté aux demandes et aux besoins des usagers, en livres, en musique, en usages numériques, en échanges
- Un accueil permettant de s'installer un moment, en famille, seul ou entre amis
- Un accueil ouvert à des moments où les usagers le souhaitent
- Un accueil permettant le jeu, les jeux de société ou les jeux informatiques
- Un lieu où l'on peut venir écouter de la musique, regarder un concert, consulter la presse, lire un livre, regarder des reportages sur ordinateur
- Un lieu de documentation, de recherche d'info, de visite de musée par consultation de livres spécialisés ou par voie numérique, ou encore de consultation de documents sur place sur l'histoire ardéchoise

*Et bien d'autres choses encore, selon les envies, les besoins,  
et les demandes des usagers...*

*Selon l'expression qui a beaucoup circulé dans les milieux professionnels, les bibliothèques et les médiathèques doivent devenir des tiers lieux*

*(ni école, ni maison, ni travail), ou des « culture-thèques ».*

*Et dans tous les cas de figure, la médiathèque de demain est un lieu de découvertes et de plaisir.*

**La Médiathèque de Thueyts n'échappe pas à cette évolution**, même si elle est bien consciente du contexte rural, modeste, d'une médiathèque de village qui bien sûr ne va pas chercher à imiter des structures gigantesques de grandes villes de France ou de l'étranger.

Depuis plus de vingt ans, la MVA a connu une évolution favorable, il s'agit demain de la renforcer et de la faire accéder au rang de médiathèque encore et toujours dans son temps.

Plus encore, elle se doit d'être à la hauteur des exigences posées dans le cadre des réseaux auxquels elle appartient déjà, comme celui de la Médiathèque Départementale d'Ardèche, ou auquel elle pourrait appartenir à l'avenir, dans un cadre intercommunal.

Elle doit être aussi un lieu attractif pour la population Athogienne mais aussi pour la population de passage, comme on le voit lors des animations famille ou lors des manifestations estivales qui attirent à Thueyts des personnes extérieures qui passent un moment dans notre village.

L'animation culturelle est une des facettes avec bien d'autres, de l'attractivité du village.

Dans ce contexte, la médiathèque de demain suppose un renforcement des moyens :

- moyens financiers (le budget municipal d'achat de livres a été augmenté)
- moyens en équipements numériques (suite à un appel d'offres dans le cadre du plan de relance de l'État, des ordinateurs destinés à l'usage du public ont pu être acquis grâce à des subventions conséquentes)
- moyens en personnels (augmentation du temps de travail administratif consacré à la médiathèque pour un agent municipal; recrutement d'une stagiaire étudiante pour une période longue) ;
- moyens, enfin, en locaux de taille suffisante et équipés pour accueillir de manière simultanée plusieurs des activités données en exemple ci-dessus.

**Ainsi donc le déménagement n'est qu'un des moyens permettant d'aller vers la médiathèque de demain, mais un moyen essentiel et déterminant.**

Là aussi il s'agit de solliciter des aides de l'État, de la région et du département pour réaliser des travaux indispensables (électricité pour une qualité de vue adaptée à la lecture, aménagement de passages et de toilettes pour personnes à mobilité réduite, aménagement et changement de portes munies de dispositif de sécurité, accession à la fibre optique dans le cadre d'une collaboration avec la communauté de communes.)

Les demandes de subventions supposent un certain temps, les travaux du bâtiment demandent un certain délai d'exécution en ces périodes troublées et en fournitures parfois rares ...

Un peu de patience est encore nécessaire pour que nous puissions intégrer les salles voûtées dans des conditions satisfaisantes pour la population Athogienne, au cours de l'année 2023 nous l'espérons.

**Les nombreuses questions qui sont posées au sujet de ce déménagement montrent tout l'intérêt et l'impatience de nos usagers pour la Médiathèque, un grand merci à tous.**

## UN NOUVEAU COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE

Le columbarium situé dans la chapelle de Blou ne comportant plus que deux cases libres, un devis a été validé pour l'installation de 9 nouvelles cases. Ce columbarium sera placé contre le mur du fond de la dernière extension du cimetière. A proximité sera réalisé un nouveau jardin du souvenir.

## L'ECLAIRAGE PUBLIC

Les travaux qui ont été commandés de remplacement général des lampes par des lampes à LED (sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Énergie 07) n'ont toujours pas commencé. Dans l'attente des travaux d'ensemble, les lampes en panne ne sont pas remplacées.

## LA NOUVELLE MICRO CRÈCHE

L'actuelle micro-crèche, située à la villa Marie, a été aménagée dans un appartement et dispose d'un agrément de 10 places. Les enfants accueillis sont âgés de 3 mois à 3 ans. Le lieu n'est pas adapté aux exigences de l'accueil de la petite enfance. La Communauté de communes souhaite donc construire un nouveau bâtiment mieux adapté et pouvant accueillir 12 enfants. Pour cela un terrain est en cours d'acquisition. Ce projet est soutenu financièrement, notamment par la CAF. Consciente de l'importance du projet pour notre commune, celle-ci versera à la Communauté de communes une participation financièrement de 40 000€ sous la forme d'un fond de concours.





## Retour sur les animations

### L'ETE EN FAMILLE

Mercredi 20 juillet et Mercredi 10 août : deux animations familiales, «Gribouille la grenouille» ont permis de réunir à la Médiathèque une vingtaine de personnes en pleine canicule ! Contes, lectures, histoires en langage des signes, devinettes sur le thème de Gribouille ont précédé ensuite des travaux de coloriage en vue de remplir la mare aux grenouilles. Suzanne et Léona ont adapté leur programme aux âges divers des enfants, (de 3 à 7 ans) et tout le monde s'est dit satisfait de ce bon moment.



### LES VENDREDIS DU CHÂTEAU

Les manifestations estivales organisées par la Médiathèque et soutenues par elle ont remporté un vif succès : le climat a été favorable, le parvis du Château de Blou a accueilli au total plus de 550 spectateurs, en quatre concerts montrant la diversité que nous souhaitons promouvoir.

Ces soirées musicales ont montré l'attrait des Athogiens et des personnes de passage pour l'animation culturelle de la commune, et pour la commune elle-même. C'est un encouragement à persévérer.

#### Le 8 juillet : Le concert de l'Harmonie d'Aubenas Vals.

Pour sa tournée d'été, l'Harmonie était heureuse de revenir ainsi cette année à THUEYTS après l'interruption inévitable due à la crise sanitaire. L'atmosphère était donc légère, joyeuse et propice à la bonne humeur. Chacun a pu apprécier les adaptations pour orchestre d'harmonie de grands airs de variétés, de musiques latinos, de chants traditionnels des provinces françaises. Un paso doble a pu être dansé, et bien sûr, le public a repris en chœur « La montagne » de Jean Ferrat pour terminer.



Le 22 juillet : Cédric :

L'humoriste a su séduire dans son one man show, un public largement interpellé, répondant et participatif, par un humour bon enfant. Une bonne soirée sous un ciel favorable, bonne pour le moral de tous.



Le 29 juillet : Le concert de JADIS MUSIC...

... ou la musique sous toute ses formes : Les deux jeunes sœurs Jade et Thaïs Robinot ont montré que, avec un violon et un violoncelle, elles pouvaient nous faire entendre parmi les plus beaux airs du baroque (Haendel, Bach, Vivaldi) ; mais aussi interpréter des musiques de films, voire de variétés (Mission, l'Arnaque, La vie en rose, etc). La grande qualité de ce duo a enchanté le public.



Le 12 août : Le concert du Duo MF So Jazz :

c'est l'histoire cette fois d'une amitié et d'une passion partagée pour le jazz. Cette amitié a transporté Michel et Franck en divers lieux, au gré de leurs envies, au plaisir d'une rencontre, y compris avec un lieu, comme le Château de Blou, leur donnant envie de jouer ensemble.

Le DUO MF SOJAZZ a donc interprété avec dextérité et passion de grands standards du jazz (My funny Valentine, Caravan, etc.) et ont pu montrer l'art de l'improvisation dans des solos élaborés. Ils ont su ainsi retenir les amateurs les plus exigeants.



Nouveaux horaires  
de la Médiathèque  
du Val d'Ardèche :  
à compter du 1er Octobre

Lundi 16h - 18h  
Mercredi 16h-19h  
Vendredi 10h-12h  
Samedi 10h30-12h

# Les dates à ne pas manquer !

## **EURÊKA, « le slameur en costume » Samedi 8 octobre à 20h30 à la Vesprade !**

Olivier TONNELIER, slameur lyonnais de 36 ans, connu sous son nom de scène Eurêka, a bien fait de changer de voie. D'abord journaliste, puis animateur radio, il a décidé de tout lâcher en 2016 et s'est donné un an pour écrire les textes et les chansons qui lui trottaient dans la tête depuis longtemps. Ce fut un succès immédiat.

Et malgré la crise sanitaire, il a réussi à présenter son spectacle avec un vrai sens de l'adaptation à des lieux divers, de tailles plus réduites que les grandes salles de spectacles auxquelles certains aspirent parfois.

Ainsi il installe lorsqu'il chante un écran mobile derrière lui, sur lequel sont projetés des dessins et courts-métrages conçus pour lui par la créatrice de dessins animés Léa Fabreguettes.

Sa musique est une boucle mélodique électronique continue, claire, limpide, dénuée d'orchestrations parasites ou agressives, qui permet de soutenir et mettre en valeur des textes originaux, inspirés de la vie, du quotidien, de personnes ou d'évènements tirés de l'actualité. Des textes qui sont empreints de poésie et écrits pour tous.

Et avec Eurêka, chaque texte se termine par un « twist » (retournement de situation) qui vous fait soudain voir l'ensemble du morceau d'un nouvel œil !



Pour le journaliste Baudouin Eschapas dans Le Point, « Eurêka est un supplément d'âme sur la planète slam »

## **Et ce même samedi 8 octobre à 16 h00 à la Médiathèque un atelier de slam !**

L'artiste a accepté d'animer un atelier de découverte du slam pour 12 participants environ, à partir de 8 ans. Découverte du slam, de son histoire, de ses règles d'écriture. Création d'un slam par chaque participant.

Ceux qui le souhaitent pourront même interpréter leur création en première partie du concert du soir ! Renseignements et inscriptions pour l'atelier :

Médiathèque du Val d'Ardèche, 12 rue Pouget 07330 THUEYTS ; [mediatheque@thueyts.fr](mailto:mediatheque@thueyts.fr)

## **Un livre un film, regards croisés**

### **Dimanche 16 octobre - 16h30 à La Vesprade**

Cette soirée sera la première de la collaboration entre la Maison de l'Image et la Médiathèque de Thueyts sur cette thématique « Un livre, Un film », deux formes culturelles complémentaires

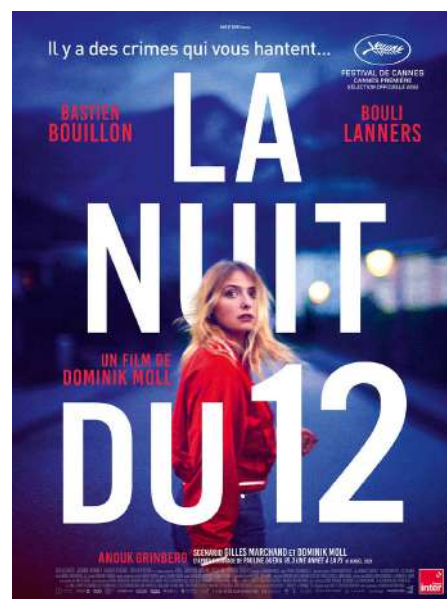
Dans le cadre d'une nouvelle collaboration de la médiathèque avec la Maison de l'Image ,

La nuit du 12, film de Dominik MOLL, sorti en 2022,

sera projeté le dimanche 16 octobre à 16h30 à La Vesprade à Thueyts

Il est inspiré en partie du livre de Pauline GUENA, 18.3, *Une année à la PJ*, sorti en 2020. Nous proposerons à l'issue de la projection un temps d'échange, un regard croisé sur le livre et le film.

Le point commun entre les deux œuvres ? La vie quotidienne et le ressenti de brigades de police judiciaire chargées d'enquêter sur les crimes les plus divers pour le livre ; et un focus sur l'un de ces crimes pour le film. Un portrait humain de l'enquête se dessine, celui d'un enquêteur qui est hanté par un crime qu'il n'arrive pas à résoudre, le meurtre sordide d'une jeune fille. Au-delà de l'exercice de comparaison entre livre et film, c'est à une riche réflexion partagée sur la façon de retranscrire une histoire vraie du point de vue de deux écritures, l'une littéraire et l'autre, cinématographique, que l'on sera amené.



# « Les arts, sources de bien-être », le dimanche 4 décembre à 14 heures à la Médiathèque.

Une rencontre participative avec des professionnels et pratiquants artistique sur le bien être procuré par la réception ou l'exercice de l'art sous plusieurs de ses formes.

Pour cette première rencontre, deux arts sont principalement retenus : danse et arts plastiques. Avec deux professionnelles en art thérapie, Marion GINER et Capucine EVENO, qui proposeront un échange à la fois théorique mais aussi démonstratif et pratique.



## "Atelier histoire en L.S.F"

L'atelier "histoires en LSF" propose une initiation à la langue des signes sous une forme ludique. En composant une histoire de son choix le participant intègre le vocabulaire et les formes de phrases dont il a besoin et les mémorise plus facilement. Il s'habitue à s'exprimer corporellement.

Cette initiation permet de mieux communiquer avec des personnes malentendantes ainsi que d'autres personnes (personnes âgées, bébés..), elle apporte une sensibilisation aux problèmes d'audition et aux façons d'y pallier, elle permet un gain de confiance en soi grâce à un mode d'expression corporel.

Inscriptions à :

[mediatheque@thueyts.fr](mailto:mediatheque@thueyts.fr)

## "Vous souhaitez conter?"



L'atelier "contes" : Pour raconter un conte, il faut en choisir un qui nous a convaincu et qui nous plaît, il faut en repérer la trame, le raconter à d'autres avec ses propres mots, le faire évoluer grâce aux retours des autres, le peaufiner, rajouter des gestes, travailler le rythme, la diction...C'est tout ce travail que l'atelier se propose d'accompagner en s'appuyant sur les richesses du groupe et en y mêlant des jeux et des exercices.

Travailler et raconter des contes permet de développer son imaginaire, de prendre de l'assurance pour parler en public, de transmettre ses valeurs; de vivre des moments de partage.



## Le marché hebdomadaire du Vendredi

Le marché du vendredi est le temps fort pour l'activité commerciale du village. Vingt commerçants ambulants y sont présents à l'année et ce nombre permet aux habitants de trouver sur place pratiquement tout ce dont ils ont besoin.

En période estivale, les étals sont quatre fois plus nombreux, donnant à notre marché hebdomadaire des allures de "marché provençal". Lieu prisé des Athogiens où il est agréable de prendre le temps de s'arrêter, de se rencontrer et de papoter, le marché qui renforce l'animation et la personnalité de notre commune, est également un lieu où les visiteurs aiment flâner.

Il convient de le préserver et même d'en assurer le développement.



# La vie des écoles

## La rentrée de l'école publique du Val d'Ardèche

Cette année 65 élèves ont fait leur rentrée le 1<sup>er</sup> septembre à l'école publique de Thueyts. Ils participeront tous à de riches projets pédagogiques mis en place par l'équipe enseignante, articulés autour d'une classe découverte qui aura lieu en juin 2023 au Pradet (Var).



Parallèlement, une collaboration avec l'association Format donnera lieu à un travail tout au long de l'année autour de la danse, et aboutira à une restitution publique.

Mais également au programme cette année, en complément des domaines traditionnels étudiés en classe, des activités corporelles de bien-être avec intervenant, du jardinage, des ateliers chorales, et du cinéma.

## La rentrée de l'école privée "La présentation de Marie"

Cette année, l'école compte 32 élèves de la PS au CM2, 18 en Maternelles/CP et 14 en CE/CM. Le projet de l'année sera « Voyage autour du monde ! ».

Amélie, musicienne intervenante, viendra une fois par semaine pour les deux classes jusque fin janvier. Les CE/CM chanteront et danseront au rythme des différentes traditions musicales du monde. Les Maternelles/CP, quant à eux, joueront avec les émotions. Michèle Chiabrero viendra faire des arts visuels avec tous les enfants et leur fera découvrir les grandes œuvres et les merveilles du monde ... Les enfants participeront également aux deux éditions de « La grande lessive », exposition temporaire nationale qui a lieu en automne et au printemps.

Tous les quinze jours, il y aura aussi médiathèque le lundi matin, et dans le cadre « école et cinéma », les élèves du CP au CM2 iront également voir 3 films à la Vesprade. Côté EPS, l'année a commencé par un cycle piscine à Pont de Labaume pour les élèves du CP au CM2



S'en suivra, dans l'année, un cycle hand au gymnase de Montpezat avec Emmanuel Froc, intervenant sportif. Bien évidemment, d'autres projets verront le jour... En route pour une nouvelle année scolaire !

# La vie des habitants

## Informations concernant la loi n°2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation

### S'agissant des règles relatives au nom d'usage :



#### En ce qui concerne le nom d'usage à raison de la filiation :

toute personne peut adjoindre à titre d'usage le nom du parent qui ne lui a pas été transmis. La loi ajoute également la possibilité de la substitution du nom qui n'a pas été transmis ainsi que l'interversion de l'ordre des noms.

#### En ce qui concerne le nom d'usage à raison du mariage :

l'article 225-1 du code civil permet non seulement l'adjonction du nom du conjoint mais aussi l'interversion de l'ordre des noms.

Pour les mineurs la loi permet désormais également au parent qui n'a pas transmis son nom de décider seul de l'adjoindre à titre d'usage au nom de l'enfant, à condition d'en informer préalablement et en temps utile l'autre parent.

✓ - **Sous réserve d'un accord parental formalisé** : possibilité de substituer ou d'adjoindre au nom de famille le nom du parent qui n'a pas été transmis ou encore d'inverser l'ordre des noms accolés tels que choisis par les parents ;  
(Le parent disposant seul de l'autorité parentale peut choisir le nom d'usage de son enfant)

- **En cas d'absence d'accord parental** : possibilité pour un parent de décider seul d'adjoindre son nom en deuxième position, à titre d'usage, au nom de l'enfant mineur (pas de substitution possible).

✗ Il doit en revanche en informer préalablement et en temps utile l'autre parent exerçant l'autorité parentale. (Déclaration sur l'honneur) Si le dossier est complet, la demande de titre sera validée par adjonction en deuxième position du nom du parent n'ayant pas transmis son nom.

Le parent qui n'a pas donné son accord pourra alors saisir le Juge aux Affaires Familiales qui statuera à posteriori.



Dans tous les cas, il y a obligation de recueillir le consentement du mineur de plus de 13 ans.



### S'agissant des règles relatives au changement de nom de famille :



La procédure simplifiée de changement de nom issue de la loi précitée du 2 mars 2022 relève de la compétence de l'officier de l'état civil avec inscription de la mention marginale de changement de nom sur l'acte de naissance de l'usager.

Toute personne majeure peut changer de nom de famille simplement, en prenant, par substitution, le nom du parent qui ne lui a pas été transmis à la naissance et en déclarant son choix par formulaire à la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance.

Avant d'enregistrer ce changement, l'état civil laissera un mois de délai au demandeur, qui devra se présenter de nouveau en mairie pour confirmer cette décision, possible une seule fois dans sa vie.

Aucune justification ne sera exigée pour cette procédure simplifiée.

# Élagage des arbres : des obligations bien réglementées pour la sécurité de tous !

Élagage des arbres : des obligations bien réglementées pour la sécurité de tous !

La distance des plantations par rapport aux limites de votre propriété et les branches qui en dépassent sont des sujets susceptibles de générer des tensions entre voisins, mais aussi de sécurité lorsque les branches d'un arbre dépassent sur la voie publique. Dans ce cas précis et pour la sécurité de tous, la commune se substitue à vous en cas de manquement mais les frais restent à votre charge !

**Quelles sont les obligations légales de l'élagage des arbres dans un jardin ?**

Les personnes qui profitent d'un jardin et de sa végétation doivent élaguer les arbres qui s'y trouvent. Dans le détail, il faut savoir que tout un chacun est tenu de couper les branches d'un arbre planté dans son terrain dès lors que celles-ci poussent au-delà des limites de la propriété. Autrement dit, il faut couper les branches qui dépassent chez les voisins.

**Que se passe-t-il si je n'élague pas mes arbres ?**

*Si les branches dépassent sur un terrain public ou sur la rue*

Après plusieurs mises en demeure si le propriétaire de la parcelle n'effectue pas les travaux, la ville se substituera à ce manquement et exécutera les travaux d'office.

Les frais occasionnés feront l'objet d'une demande de recouvrement auprès des autorités compétentes. Ils peuvent s'élever à 2000 €.

*Si les branches dépassent sur un terrain privé*

Le propriétaire du terrain peut vous contraindre d'élaguer votre arbre par voie de conciliation ou contentieuse. Cependant, la loi n'autorise pas un particulier à élaguer les arbres du voisin.

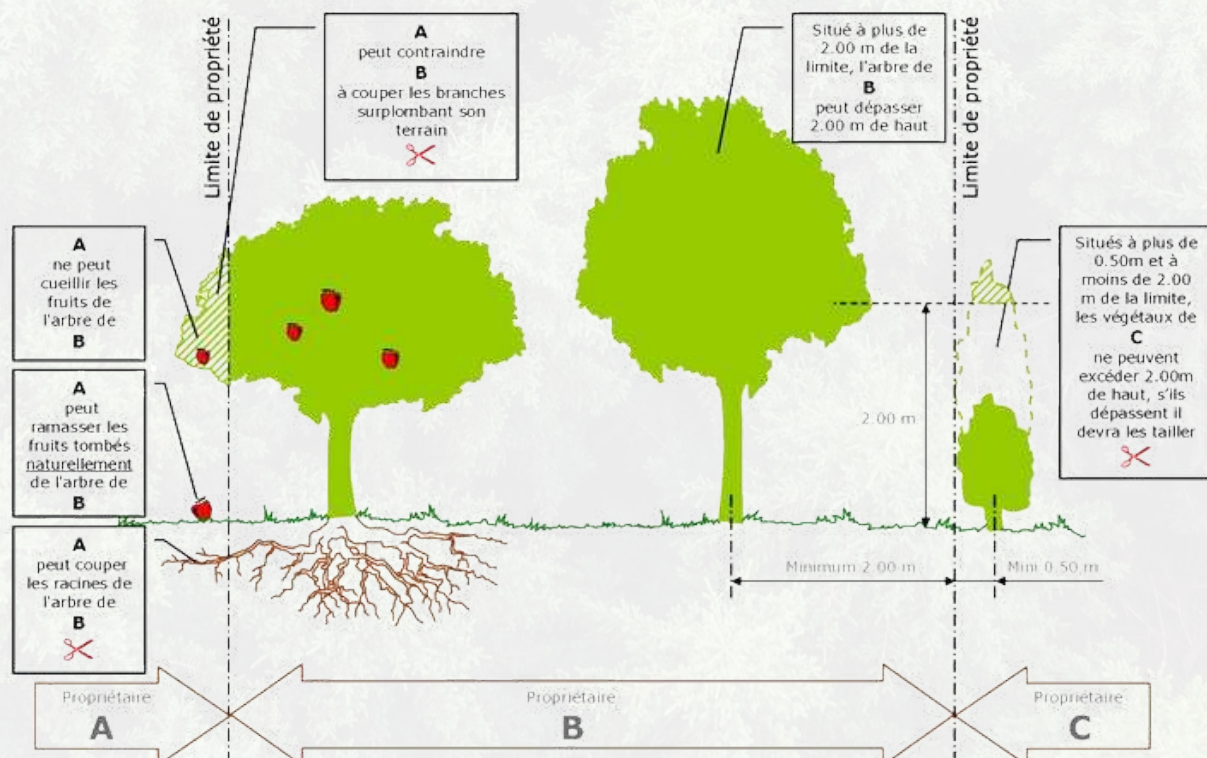
Ainsi, s'il est autorisé à couper des racines, des ronces et des brindilles venues d'à côté jusqu'à la limite de son terrain, il doit laisser les branchages tels quels.

**Quelles sont les règles de plantation des végétaux ?**

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété et sous réserve d'un règlement ou d'un cahier des charges particulier, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

Si la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres : la distance minimum par rapport à la limite de propriété est de 0.50 mètre.

Si la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres : la distance minimum par rapport à la limite de propriété est de 2 mètres.



# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNÉE 2021



## LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

### UNITÉ DE DISTRIBUTION DE LA GRAND FONT

Le puits de la Grand Font a été réalisé en 1941-1942 sur des roches basaltiques et granitiques.

Le puits fonctionne avec 2 pompes de surface qui alimentent par refoulement le réservoir de Dardet de 215 m<sup>3</sup>.

Le réservoir de Dardet dessert gravitairement le centre du village et le quartier de la Roche ainsi que le réservoir de la Teyre (20m<sup>3</sup>) et le réservoir de Mercier (8 m<sup>3</sup>)

### UNITÉ DE DISTRIBUTION DE L'HUBAC

Les deux forages de l'Hubac sont situés sur du basalte lieu-dit « La Chareyre », rive gauche du Merdaric.

Les forages de l'Hubac alimentent par refoulement le réservoir du Moutet de 200 m<sup>3</sup> qui dessert (2 départs) les hameaux Les Blaches, Laval, le Cros de Laval et avec un groupe de suppression le réservoir du Prat (20m<sup>3</sup>) qui alimente en eau les habitants du Prat, du Bouchet, de la Croze ainsi que depuis 2009 le hameau de Peytier sur la commune de Meyras (par convention avec le Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche).

### UNITÉ DE DISTRIBUTION DE FAGEBELLE

Le captage de Fagebelle a été construit en 1950.

Il alimente gravitairement le réservoir de Fagebelle de 16 m<sup>3</sup> qui dessert le hameau des Eymards.

### UNITÉ DE DISTRIBUTION DE LUZET

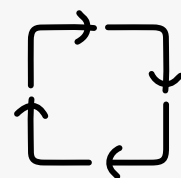
Les captages de Thérons et Combarèche haut et bas ont été réalisés en 1950.

Ces 3 sources alimentent gravitairement le réservoir de Luzet de 40 m<sup>3</sup> qui dessert le réseau des hameaux de Luzet et Chaudons.

### UNITÉ DE DISTRIBUTION DES SUELS

Le captage des Sueles a été mis en service en 2002. Il alimente gravitairement le réservoir des Champeaux de 10 m<sup>3</sup> qui dessert le hameau des Champeaux.

Le hameau de Chaudons peut ponctuellement être alimenté par ce réseau en cas de problème sur les captages de Luzet Thérons et Luzet Combarèche.



Des périmètres de protection du captage ont été arrêtés et des travaux de mises en conformité ont été réalisés afin d'obtenir un parfait état des lieux et une bonne protection sanitaire et territoriale de la ressource en eau.



**Unité de distribution de la Grand Font et UDI de l'Hubac :**  
les eaux de ces unités de distribution ne subissent actuellement aucun traitement.

**Unité de distribution de Fagebelle, de Luzet et des Sueles :**  
les eaux sont désinfectées par injection d'hypochlorite de sodium (injection automatisée d'eau de javel par pompe doseuse) au niveau des réservoirs.



Le rendement du réseau :

### Les volumes facturés

964 abonnements pour un total de 62 313 m<sup>3</sup> facturés

### Les volumes prélevés

Site de la Grand-Font	60 229m <sup>3</sup>
Site de l'Hubac	13 846 m <sup>3</sup>
Site de Fargebelle	1 001 m <sup>3</sup>
Site Chanéac/Combarèche	6 370 m <sup>3</sup>
Site des Suels	190 m <sup>3</sup>
TOTAL	81 636 m <sup>3</sup>

*Le rendement du réseau est ainsi de 82.35%*

### Les interventions sur le réseau :

- Localisation et réparation de fuites
- Réalisation de nouveaux branchements
- Relevé des compteurs d'eau une fois par an

Les travaux réalisés en 2021 :

- Réalisation de nouveaux branchements au réseau d'alimentation en eau potable.
- Réalisation des travaux de mise en conformité des captages d'eau potable.

Les travaux réalisés en 2022 :

- Réalisation de nouveaux branchements au réseau d'alimentation en eau potable.
- Lancement de la mise à jour des plans des réseaux d'eau potable avec création d'un Système d'Information Géographique et inventaire patrimonial.



## LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### STATION D'EPURATION S.B.R

Le réseau d'assainissement récupère des eaux usées qui sont ensuite traitées par une station d'épuration de type « SBR » (Epuración Biologique Séquentielle) construite et mise en service en janvier 2018.

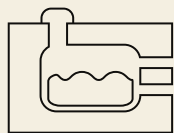
En 2021, il y a 643 abonnements à l'assainissement collectif  
Pour un total de 45 418 m<sup>3</sup> d'eaux usées facturées

Les travaux réalisés en 2021 :

- Réalisation de nouveaux branchements au réseau d'assainissement.

Les travaux réalisés en 2022 :

- Réalisation de nouveaux branchements au réseau d'assainissement.
- Amélioration de la Station d'épuration : Installation d'une presse dégrilleur destinée à traiter les résidus flottants
- Lancement de l'étude de révision du schéma directeur d'assainissement.
- Lancement de l'étude pour l'extension du réseau d'assainissement collectif au hameau des Eymards



## LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Toutes les autres habitations implantées sur le territoire possèdent un assainissement individuel, conforme aux directives de la DDASS, mais dont le fonctionnement est plus ou moins performant par rapport aux caractéristiques géologiques des sols.

Dans le respect de la Loi sur l'eau et de ses décrets d'application, la commune a réalisé un Schéma Général d'Assainissement (SGA).

Les principaux objectifs du SGA sont entre autres :

- Étudier les différentes alternatives envisageables pour l'assainissement des secteurs potentiellement urbanisables.
- Aboutir à un zonage entre les zones sur lesquelles l'assainissement autonome devra être réalisé par des particuliers et les zones sur lesquelles l'assainissement collectif est prévu.
- Proposer une programmation prévisionnelle des travaux d'assainissement collectif et autonome à réaliser dans les prochaines années.

Les zones d'assainissement individuel :

> Les Champeaux, Chaudons, Luzet, Chapueys, Les Thérons, Les Plots, la Léoune, Briges, Les Eymards, Le Prat, Le Bouchet, La Croze, Peyraud, Serrecourt, Clavier, La Teyre, l'Estrade, La Roche, Mercier.

Depuis la création du service 285 Installations ont été contrôlées. (10 contrôles en 2021)



## RÉVISION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Compte tenu des investissements à venir et des dépenses supplémentaires de fonctionnement liées notamment à l'augmentation des tarifs de l'énergie, le conseil municipal a dû réajuster les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement.

Il a été décidé, cette année, de modifier le tarif des abonnements et des raccordements et non le tarif du mètre-cube consommé ou rejeté.

<u>Abonnement et consommation :</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2023*</u>
Abonnement trimestriel eau (diamètre 15-20)	20.00 €	22.00 €
Eau (le m <sup>3</sup> )	1.35 €	1.35 €
Abonnement trimestriel assainissement (diamètre 15-20)	13.00 €	15.00 €
Assainissement (le m <sup>3</sup> )	1.20 €	1.20 €
Abonnement trimestriel eau (diamètre > 15-20)	80.00 €	88.00 €
Abonnement trimestriel assainissement (diamètre > 15-20)	52.00 €	60.00 €
<u>Travaux de raccordement :</u>		
Raccordement au réseau d'eau : travaux	350.00 €	400.00 €
Raccordement au réseau d'eau : forfait fournitures	550.00 €	600.00 €
Raccordement au réseau d'assainissement : forfait travaux	550.00 €	600.00 €

\*Les tarifs abonnement et consommation seront applicables pour l'eau consommée à compter du 1er janvier 2023 (facturation en 2024).

Les tarifs raccordements sont applicables sur les devis établis à compter de la délibération du conseil municipal du 15 septembre 2022.

Le montant de la participation à l'assainissement collectif (PAC) reste inchangé (1800 € pour une surface de plancher inférieure ou égale à 170 m<sup>2</sup>).

# Tribune d'expression libre

## **Expression de la liste "Concordance Thueyts"**

Ce qui est important dans notre vision de la ville de demain, c'est que celle-ci évolue et se construit au fil du temps en fonction des échanges engagés avec les Athogiens, des suggestions pertinentes de ces derniers.

Le projet politique porté par les élus "Concordance Thueyts" se modèle et se réfléchit avec les habitants pour l'aboutissement de prises de décisions répondant aux aspirations du plus grand nombre.

Illustration avec le choix d'une nouvelle médiathèque « Un déménagement pour une médiathèque d'avenir » est l'un des projets de cette année.

Une satisfaction car le lancement de l'appel à projet s'inscrit dans une démarche dont la clef de voûte est la concertation avec les bénévoles de la médiathèque et les usagers dans le but de créer une dynamique de projet.

Cet espace est envisagé comme un lieu de vie ouvert, un lieu de mixité, de convergence des cultures, mais aussi de convergence des arts (littérature, musique, théâtre, etc.) et des supports vecteurs de savoir : livres, CD, numérique, vidéos...

D'autres défis se profilent à l'horizon et là encore nous cherchons à les relever en "concordance" avec vous.

## **Expression des élus "Thueyts toujours plus dynamique"**

*Régulièrement sollicitée, l'opposition municipale n'a pas souhaité s'exprimer.*

## LES MANIFESTATIONS A VENIR

Le 16 octobre - 1 livre 1 film - Regard croisés

Le 11 novembre - Foire à la patate

Le 20 novembre - Loto du club Rayon de Soleil

Le 3 et 4 décembre - Marché de Noël - Décors illuminés et fête votive d'Hiver

Le 4 décembre - Art Thérapie

Le 10 décembre - Repas des aînés du CCAS

Le 15 décembre - Spectacle de Noël offert aux enfants des écoles

Début Janvier - Vœux du Maire

## CINÉMA LA VESPRADE

Le programme du Cinéma la Vesprade est disponible en Mairie, sur le site de la maison de l'image et sur l'application panneaupocket



La 24<sup>ème</sup> édition des Rencontres des Cinémas d'Europe se tiendra du 19 au 27 novembre.

Retrouvez l'événement au cinéma Le Navire d'Aubenas, à la Vesprade à Thueyts, au cinéma de Lussas et dans les salles des Quinconces à Vals Les Bains.

- + de 70 films européens en version originale sous-titrée
- Une rétrospective Jacques Doillon, en sa présence
- Un hommage au cinéma ukrainien
- Des leçons de cinéma autour du son et de la musique de films
- Un focus sur le thème "Jeunesse, genre(s) et sexualité(s)" avec des films et des temps d'échanges
- Une programmation spécifique Jeune Public (3, 5, 8 ans et +)
- Des films en Réalité Virtuelle
- Une exposition photographique

Renseignements : La Maison de l'Image  
04 75 89 04 54 / 06 79 98 96 69  
contact@maisonimage.eu



**PUBLICATION**  
Mairie de Thueyts

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
Pierre Chapuis

**RÉDACTION**  
Service administratif

**PHOTOS**  
Mairie de Thueyts

**SITE INTERNET**  
www.thueyts.fr

**FACEBOOK**  
Mairie de Thueyts

**IMPRESSION**  
Imprimerie ACL  
61 rue de Tartary  
07200 Aubenas

 MAIRIE DE THUEYTS

 WWW.THUEYTS.FR

 PANNEAUPOCKET  
Informe et Alerte les habitants